

*Proposition présentée par les députés:*

*Mmes et MM. Roger Deneys, Alain Etienne,  
Alain Charbonnier, Lydia Schneider-Hausser,  
Christian Brunier, Laurence Fehlmann-Rielle,  
Françoise Schenk-Gottret*

*Date de dépôt: 20 septembre 2007*

## **Proposition de résolution**

### **La campagne d'affichage UDC est honteuse et indigne !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la démocratie ne peut véritablement exister sans le respect de toutes et tous, et en particulier des minorités;
- que le devoir d'un Parlement démocratique est d'affirmer son attachement profond au respect des règles morales et éthiques les plus élémentaires en matière d'expression des idées et des valeurs;
- que le silence reviendrait à banaliser, voire à cautionner de tels actes;
- qu'il est important que les Genevoises et Genevois sachent que l'autorité suprême de notre canton ne peut tolérer de pareilles dérives qui rappellent trop l'arrivée des années les plus sombres du XX<sup>e</sup> siècle;

invite le Conseil d'Etat

à relayer avec conviction auprès de nos concitoyennes et concitoyens, des médias et des autorités fédérales la résolution suivante du Grand conseil :

Le Grand Conseil genevois dénonce sans équivoque l'actuelle campagne d'affichage UDC, honteuse et indigne, incitant à la haine raciale et/ou pouvant porter atteinte à la paix publique

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit**

L'actuelle campagne d'affichage de l'UDC en faveur de son initiative fédérale intitulée "pour le renvoi des étrangers criminels" utilise une nouvelle fois la technique de la représentation dégradante de boucs émissaires désignés comme responsables de maux dont serait victime notre société.

Après les "pacsés inféconds" il y a quelques mois lors d'une votation cantonale, après bien d'autres campagnes du même acabit, il nous semble nécessaire de réitérer notre attachement à une Démocratie qui se construit sur des bases saines. Le débat public doit faire l'objet de discussions, parfois vives, sur l'affirmation de choix et de valeurs propres à chaque parti et à chaque citoyenne ou citoyen, mais il ne peut se nourrir sans danger de formulations caricaturales visant à désigner des boucs émissaires. L'Histoire du XXème siècle a montré quels étaient les dangers de tels procédés, qui dans un premier temps banalisent des idées fausses et simplistes pour ensuite légitimer des actes barbares commis en leurs noms.

Si la Suisse a pu échapper en grande partie aux horreurs commises au XXème siècle, elle se doit cependant de veiller à ce que de telles dérives ne se produisent plus, ni ici, ni ailleurs.

Le respect de la liberté d'expression ne peut par ailleurs s'étendre sans limite aux personnes et mouvements qui nient la liberté d'expression et d'existence d'autres individus car cela constitue justement le ferment d'une société totalitaire, où certains imposent des choix par la force, la crainte et la haine.

De plus, l'inégalité permanente des moyens mis à disposition des uns et des autres pour affirmer leur attachement aux valeurs de respect plutôt qu'à la désignation de boucs émissaires et le mercantilisme ou la complaisance des médias qui diffusent sans retenue des annonces ou des discours simplistes, ici à caractère racistes, empêchent la tenue de débats publics dignes et sereins susceptibles de remettre ces propositions à leur juste place.

Au-delà de l'existence d'une norme pénale antiraciste et des conséquences éventuelles de la plainte déposée contre les auteurs de ces affiches, il nous semble opportun de réitérer notre attachement à la tenue d'un débat démocratique respectant les valeurs éthiques et morales les plus élémentaires et notre condamnation sans équivoque des procédés utilisés par l'UDC, qui attisent la haine raciale et portent atteinte à la paix publique.